



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 4 MARS 2013

SPECIAL N ° 39/'HGXTKGT 2013

SOMMAIRE

DDTM 11

Arrêté N °2013038-0007 - Décision du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim portant délégation de signature pour liquider les taxes d'urbanisme

..... 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Décision n° 2013038-0007 du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim portant délégation de signature pour liquider les taxes d'urbanisme

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER PAR INTERIM

VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255 A,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 331-19, L. 331-20, L. 331-24 à L. 331-29 et L.331-42,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 16 février 2012 portant nomination de M. Eric FREYSSELINARD en qualité de préfet de l'Aude,

VU l'arrêté du Premier ministre du 12 avril 2010 nommant M. Frédéric NOVELLAS, ingénieur en chef 1er groupe des Travaux publics de l'Etat, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint,

VU l'avis de vacance de l'emploi de directeur départemental interministériel de l'Aude (DDTM de l'Aude) portant le numéro : NOR : PRMG 123993 OU, publié au Journal Officiel de la République Française le 22 novembre 2012,

VU la décision du 6 décembre 2012 portant M. Frédéric NOVELLAS, ingénieur en chef 1er groupe des Travaux publics de l'Etat, directeur départemental des territoires et de la mer par intérim à compter du 1er janvier 2013 jusqu'à la nomination du nouveau titulaire,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Stéphane DEFOS, chef du Service Urbanisme Environnement Développement des Territoires (SUEDT),
- Madame Claire BUGNICOURT, adjointe au chef du Service Urbanisme Environnement Développement des Territoires,

à effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L. 255-A du livre des procédures fiscales, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.

ARTICLE 2 :

Est désignée pour représenter le directeur départemental des territoires et de la mer devant les tribunaux dans les affaires précisées à l'article 1er Madame RIPOLL Martine, Chef de la Mission Affaires Juridiques, suivi des procédures.

ARTICLE 3 :

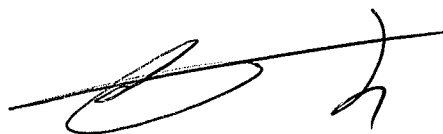
La présente décision annule et remplace la décision du 15 janvier 2013.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'AUDE.

CARCASSONNE, le 14 FEV. 2013

Le directeur départemental par intérim



Frédéric NOVELLAS